

Formation Personne autorisée en atmosphère explosible ISM-ATEX Niveau I électrique (I^E)

Objectifs de la formation :

Connaître et maîtriser le risque ATEX en fonction des métiers et des environnements professionnels.



Public visé

Tous les personnels chargés d'exécution électrique en zone ATEX



Pré requis

Personnel électricien



Durée

11h00 soit 1,5 jour

12 maximum personnes par session



Lieu

Sur votre site

A l'issue de la formation et de l'évaluation théorique, le « chargé d'exécution » peut intervenir sur site, pour des phases d'installation ou de maintenance. Un chargé d'Exécution peut intervenir sur du matériel soumis à la réglementation ATEX sous la responsabilité d'une « personne autorisée ».

Partie théorique : 1 journée

- › Généralités concernant les phénomènes d'explosion de gaz et de poussière
- › Les Atmosphères explosives
- › La protection des installations et la sécurité des travailleurs
- › Conception de matériel destiné aux zones ATEX
- › Les règles d'intervention en zone ATEX
- › Le matériel électrique destiné aux emplacements ATEX
- › Règles de protection et d'installation en zone ATEX
- › Inspections et entretien des installations ATEX
- › Le référentiel ISM ATEX

Partie pratique : 1/2 journée

- › Exemples d'exercices pratiques : Inspection de matériel avec rédaction d'une fiche d'écart, Montage de presse étoupe sur câble souple et câble armé suivant le respect de la notice, savoir se repérer avec un plan de zone ATEX (adéquation zone matériel)...

Méthodes pédagogiques

- › Exposé théorique, favorisant le questionnement et l'interaction avec les apprenants
- › Exercices pratiques

Moyens mobilisés

- › Installations du site d'accueil



Modalités d'Evaluation

Evaluation certificative par un questionnaire
 La certification INERIS Niveau 1 est délivrée à l'issue de la formation en fonction des résultats de l'évaluation



Profil de l'intervenant

Formateur certifié INERIS



Nous étudions au cas par cas les possibilités d'accessibilité pour le personnel en situation de handicap.



Tarif, délai d'accès et modalités d'inscription : nous consulter